**CHARTE D’ENGAGEMENT**

DES GROUPEMENTS SPORTIFS DE NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 ET PNF

|  |
| --- |
| **Engagement d’un Groupement Sportif en championnat régional Pré Nationale Masculine ou Féminine** |

Je soussigné :

Président du Groupement Sportif de :

Evoluant (niveau) en :

***S’engage à :***

* Respecter les législations en vigueur concernant la rémunération et/ou défraiement des cadres, joueurs et joueuses des équipes engagées en Championnat de France ou **Pré Nationale**,
* Respecter les règlements fédéraux ne permettant pas l’établissement de contrats à un certain niveau de compétition (article 722 des Règlements Généraux). Dans le cas contraire, respecter l’obligation de transmettre la liste des joueurs ou joueuses ayant un contrat avec le Groupement Sportif, étant informé que la FFBB pourra, sur simple demande de la Commission de Contrôle de Gestion, obtenir ces contrats,
* Participer personnellement et obligatoirement à une réunion territoriale d’information. Tout absence à cette réunion pourra faire l’objet d’une sanction,
* Se rendre disponible lors des interventions de contrôle,
* Faire signer par l’ensemble des joueurs ou joueuses la présente charte,

***Pour les Groupements Sportifs employeurs ou futurs employeurs,***

* Prendre calendrier de la mise en place du statut de Joueur (se) d’Intérêt Général
* Inciter les joueur(ses)s identifiés à se voir dispenser la formation

A :Le :

Signature du Président du Groupement Sportif

(Mention manuscrite : « Lu et approuvé »)

*La présente CHARTE D’ENGAGEMENT CLUB doit être adressée à la Commission Sportive Senior 5x5 le jour de l’envoi du formulaire d’engagement à l’adresse suivante :* **cs.seniors@lrgeb.fr**